

Motion du 22 mai 2024 de Mme Yasmine Menétrey: «Pour un Conseil municipal plus tolérant et inclusif».

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
par le Conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2024)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les personnes en situation de handicap, visible ou non, ont droit à un traitement équitable et respectueux, sans stigmatisation, au même titre que n'importe quel être humain;
- que cela doit être également le cas au sein du Conseil municipal;
- que le fait d'exclure ou de faire preuve de discrimination à l'encontre d'une personne en raison de son handicap peut entraîner des poursuites pénales;
- qu'une meilleure prise de conscience collective pourrait être favorisée si une institution comme le Conseil municipal affirmait de son soutien sa reconnaissance en faveur des droits des personnes handicapées;
- que la Ville a une charte d'accessibilité universelle (la Ville de Genève reconnaît que toute personne peut être confrontée au cours de sa vie à des limitations fonctionnelles, génératrices d'obstacles à son autonomie); d'ailleurs, cette charte fait suite à l'acceptation de la motion M-1201 «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de veiller scrupuleusement à l'inclusion et au respect des droits des personnes en situation de handicap;
- de garantir l'accès aux personnes élues au sein du Conseil municipal afin qu'elles ne soient ni exclues ni empêchées d'exercer leurs fonctions en raison de leur handicap;
- de garantir l'accès aux salles de commissions à toute personne en situation de handicap.